

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux
le LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022 à dix-huit heures trente
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 06 Décembre 2022
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N° 2022/73

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
Mme FASQUELLE Léa (proc. Mme DELRUE Joëlle), M. GUILBERT Richard (proc.
M. MONBAILLY Vincent), Mme SCHLEICH Ingrid (proc. Mme LEROY Martine),
Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique) absents excusés.

Mme QUENON Sophie, absente excusée.
M. EVRARD Dominique, M. TEN Arnaud, absents non excusés.

OBJET : MODIFICATION DE DROIT COMMUN N° 1 DU PLUI

La séance ouverte, Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée que la
Communauté de Communes a engagé la modification n° 1 de droit commun du
PLUI.

La Commune de Lumbres est essentiellement par l'OAP de la rue Anatole France.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité cette
proposition de modification du PLUI.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 13/12/2022
Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 13 DEC, 2022
et publication ou notification
du 13 DEC, 2022

Le Maire,
Joëlle DELRUE

